



# communiqué

N<sup>o</sup>: 33  
No.: 33

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 15 MARS 1982

## PROJET DE DÉRIVATION DE LA GARRISON

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Mark MacGuigan, a annoncé le 12 mars que le gouvernement fédéral et celui du Manitoba allaient resserrer davantage leur collaboration afin de protéger les intérêts du Canada en ce qui concerne le projet de dérivation de la Garrison.

Au cours des deux dernières semaines - à l'occasion d'une rencontre tenue le 2 mars à Ottawa et de conversations téléphoniques - les ministres fédéraux (l'honorable Mark MacGuigan et l'honorable Lloyd Axworthy) et des ministres manitobains (l'honorable Alvin Mackling et l'honorable Jay Cowan) ont discuté à fond de la meilleure façon de poursuivre leurs efforts dans le dossier de la Garrison.

Ces discussions ont renforcé la similitude entre les intérêts du fédéral et ceux de cette province, et ont fait ressortir l'importance d'une coopération pleine et étroite entre les deux gouvernements.

A cette fin, les ministres ont convenus d'un certain nombre de mesures.

Il a été convenu de poursuivre le dialogue et la consultation sur cette question entre les ministres du gouvernement fédéral et ceux du Manitoba et de créer à cette fin un comité ministériel mixte. Le comité se réunira selon les besoins pour décider de la stratégie future dans le dossier de la Garrison. Seront membres du comité, pour le gouvernement fédéral, l'honorable Mark MacGuigan (co-président), l'honorable John Roberts et l'honorable Lloyd Axworthy; et pour le Manitoba, l'honorable Alvin Mackling et l'honorable Jay Cowan.

Il a également été convenu que les fonctionnaires d'Ottawa et de Winnipeg continueront de concerter très étroitement leurs efforts, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. L'un des éléments importants de cette collaboration sera le détachement d'un fonctionnaire du Manitoba à l'ambassade du Canada à Washington en vertu d'une disposition qui pourra être reconduite. Ce fonctionnaire travaillera en collaboration avec le conseiller canadien (Environnement) et sous la direction de l'ambassadeur du Canada qui continuera de jouer un rôle actif comme leader des initiatives gouvernementales canadiennes aux Etats-Unis dans ce dossier.

Enfin, le gouvernement du Manitoba a décidé de retenir les services d'un cabinet d'avocats de Washington qui, au jour le jour, lui communiquera avis, renseignements et analyses sur la question de la Garrison. En accord avec les arrangements convenus par Ottawa et Winnipeg, ce cabinet d'avocats planifiera et effectuera son travail en étroite consultation avec l'ambassade du Canada.

Les ministres ont convenu qu'en s'aidant mutuellement, les gouvernements fédéral et provincial s'assureront que les préoccupations que suscite le projet de la Garrison au Canada sont communiquées de la manière la plus efficace possible aux autorités américaines et qu'elles sont pleinement comprises.